

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du Conseil Syndical
Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)
Présents : 10
Visio : 0
Votants : 14
Procuration 6
Date de la convocation : 25 février 2022

SEANCE DU 3 MARS 2022

Délibération 2022-12

**OBJET : Renouvellement convention association DÉFEND
HORSES – Eco pâturage par hippo-débroussaillage -
Autorisation de signature**

Le 3 mars 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, , délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Guy LOPINTO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Procurations :

Jean Pierre DERMIT donne procuration à Jean LEONETTI,

Christophe ULIVIERI et Françoise BRUNETEAUX donnent procuration à Guy LOPINTO,

Marc OCCELLI donne procuration à Bernard ALENDA,

Françoise THOMEL donne procuration à Anne Marie BOUSQUET,

Marion MUSSO donne procuration à Hassan EL JAZOULI.

Membres excusés :

Jean-Pierre DERMIT, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, Marion MUSSO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220303-2022-12-A1
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du développement de sa politique de développement durable, UNIVALOM mène une politique ambitieuse de Réduction des déchets. En effet, le Syndicat est en cours de préparation de son deuxième Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour une nouvelle période de 6 ans.

Fort de ces initiatives, le Syndicat, soumis à l'obligation de débroussaillage de ses parcelles, souhaite poursuivre l'intégration de ce volet gestion durable à cette obligation.

Pour cela, UNIVALOM souhaite prolonger sa démarche d'éco-pâturage, consistant à introduire des animaux pour s'occuper de la fauche des terrains. Ce pastoralisme urbain réduit les impacts environnementaux, s'inscrit dans une démarche de développement durable améliore la biodiversité. C'est une alternative débroussaillage mécanique, plus respectueuse de l'environnement.

Par une délibération en date du 4 avril 2017, le Comité syndical avait autorisé la signature d'une convention permettant une collaboration avec l'association DEFEND HORSE qui propose une solution d'éco-pâturage : l'hippo-débroussaillage.

L'association a pour objet, entre autres, de sauver des équidés maltraités, réformés des courses, abandonnés ou destinés à l'abattoir afin de les soigner et de les remettre en confiance. Certains seront placés dans des familles d'adoption, les autres restent au sein de l'association qui veille à leur procurer une belle retraite, d'où l'intérêt majeur de les proposer en éco-pâturage, solution qui permet la pérennité des actions de l'association DEFEND HORSE. Ainsi, plusieurs chevaux et ânes ont réalisé pour le Syndicat le débroussaillage de deux zones définies en collaboration avec VALOMED autour de notre UVE d'Antibes.

La convention initiale avec l'association DEFEND HORSE, d'une durée maximale de 5 ans, arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler.

La nouvelle convention prévoit une nouvelle durée d'un an renouvelable 3 fois, les engagements respectifs des deux parties pour la mise à disposition des terrains et la mise en place d'un pâturage équin, et, une redevance annuelle, d'un montant de 3 336,56 euros, à verser par UNIVALOM pour la prestation de l'association.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec l'association DEFEND HORSE ci-annexée,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif 2022 du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

